

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2022

PRESENTS : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, RAMOS DOS SANTOS José, CASSIGNOL Emanuelle, BIBET Jérôme, DA SILVA Antonio, CIANCIULLI Christophe

ABSENTS EXCUSES : OMS Grégory, VILLARZEL Pierre-André, OROSQUETTE Bénédicte, FAU Patrick

PROCURATIONS : VILLARZEL Pierre-André à OMS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 8 juillet 2022

1 – DESAMANTAGE MAISON GRAND RUE

Suite à l'appel d'offres, l'entreprise MARTIN Constructions de Puichéric qui a été retenue pour le lot 1 Bis – Désamiantage, a son habilitation amiante qui expire le 19 août 2022. Un audit pour renouvellement de la certification est programmé début août pour approbation courant Septembre (mail du 12 juillet 2022). L'entreprise VILLARZEL commencera les travaux vers le 15 octobre 2022.

2 – NETTOYAGE RUISSEAU NEUF

Devis SIC : 8 077€, en attente de la réponse du SMAC (Mr MAGRO).
Demander un devis à l'ASA de l'Etang de Marseillette.

3 – CACHES CONTAINERS 2^{ème} Tranche

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2022, partie Hameau de St Jean, pour 19 containers. En 2023, il est prévu de faire : cimetièrre, place de la mairie foyer, avenue de la promenade, lotissement château d'eau, rue du bourrat, soit au total 20 containers. Une demande de financement sera déposée auprès du Covaldem.

4 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT FAUCARDAGE RD 57 HORS AGGLO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande a été effectuée auprès du Conseil Départemental de l'Aude afin que la commune procède au faucardage de la RD 57 entre le cœur du village et le hameau St Jean soit 350m hors agglomération. Le Département est favorable à autoriser la commune à réaliser cet entretien sur cette portion de route hors agglomération. Cependant, un avenant à la convention d'entretien signée entre le Département et la commune le 4/12/2014 devra être signé entre les deux parties. Cet avenant aura pour objet d'établir les conditions d'intervention de la commune sur le réseau routier départemental dans le cadre d'interventions de fauchage et débroussaillage hors agglomération.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention proposée par le Conseil Départemental de l'Aude.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la convention portant transfert de gestion de dépendances d'une chaussée départementale hors agglomération, du cœur du village (PR4+060) au hameau de St Jean (PR 4+400).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

5 –RENCONTRE AVEC MR BRETON, Architecte des Bâtiments de France

Le projet de chaufferie bois est accepté comme présenté sous réserve de respecter les matériaux du bâtiment mairie, les enduits, les tuiles et les menuiseries.

6 –LOCATION RODRIGUEZ Nans

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de Mr RODRIGUEZ Nans en date du 7 juillet concernant une demande de résiliation de son bail de location, 1 rue de la Tour, soit un départ au 1^{er} août 2022.

Mr RODRIGUEZ est redevable de ses loyers depuis Septembre 2021, une procédure pour loyers impayés a été engagée par Maître BAYLE, Huissier à Carcassonne. Demander à Maître BAYLE de stopper la procédure d'expulsion, maintenir les poursuites avec la trésorerie.

7– LOCATION LOCAL COMMERCIAL AVENUE DE LA PROMENADE

A T-Shirt Occitanie (BASAIA Gunther) à compter du 15 juillet 2022 pour un loyer de 100€ mensuel.

8 – APPROBATION PLAN COMMUNAL SAUVEGARDE (PCS)

La restitution officielle du PCS de la commune par le SMMAR a eu lieu dernièrement. Le Conseil Municipal doit approuver ce nouveau plan communal de sauvegarde. Adopté à l'unanimité.

9 – ASSOCIATIONS : Comité des Fêtes et l'Aigues-Vivoise

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Mr GINESTY Aurélien l'informant de son intention de reprendre la Présidence du Comité des Fêtes. Nous sommes toujours en attente de la réponse de Mme BATAILLE Christine qui devait se rapprocher de la banque.

Par ailleurs, Mme CHANOINE Marie-Pierre a été contactée et devait passer à la mairie pour discuter du changement de bureau de l'Association l'Aigues-Vivoise. A ce jour, elle ne s'est pas manifestée. Mr le Maire ira la voir.

10 – BILAN MARCHE PRODUCTEURS DE PAYS DU 9 JUILLET 2022

13 producteurs présents, fréquentation moyenne. Feu d'artifice et Animation « Cathy et Stéphanie » Place de la mairie, très bien, à rééditer en 2023.

11- DIVAGATION DES CHATS

Mr le Maire informe le conseil qu'il envisage de prendre un arrêté interdisant la divagation des chats. Cet arrêté sera diffusé dans tout le village.

12 REMISE EN ETAT DU CHEMIN DE BONHOMME

Travaux réalisés par Valoridec avec de l'enrobé.

13 – ENLEVEMENT DES FUSEES AGRICOLES

Le Groupement d'intervention de déminage de Montpellier effectuera cet enlèvement quand le risque incendie sera moins fort à savoir en Octobre.

QUESTIONS DIVERSES

- **Demande Anne VEDEL** : Mme VEDEL demande à la commune un certificat qui précise que l'habitation de sa mère Mme LATOUR Françoise était vide de tous meubles au 1^{er} janvier 2022. D'accord mais lui préciser que la mairie n'a pas pu le constater à la date du 1^{er} janvier 2022 et qu'elle aurait dû le demander avant.
- **Tarifs Foire de la pomme 2022** : Petit train 4€ au lieu de 3€, les autres tarifs restent inchangés.
- **Auto gare** : l'eau de la fontaine a été remise en service et la porte n'est plus fermée à clé. Si pas de dégradations constatées dans le local, la porte sera enlevée.
- **Prochaine réunion CM le Mardi 6 Septembre 2022 à 18h30**